



HAL
open science

L'impossible anonymat du Liber Lelle (Assisi, Biblioteca comunale, ms. 342). Réflexions sur la “ question angélienne ”

Damien Boquet

► To cite this version:

Damien Boquet. L'impossible anonymat du Liber Lelle (Assisi, Biblioteca comunale, ms. 342). Réflexions sur la “ question angélienne ”. S. Douchet et V. Naudet (dir.), L'Anonymat dans les arts et les lettres au Moyen Âge, Aix-en-Provence, PUP, p. 119-128, 2016, Senefiance. halshs-03164841

HAL Id: halshs-03164841

<https://shs.hal.science/halshs-03164841v1>

Submitted on 10 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publié dans S. Douchet et V. Naudet (dir.), *L'Anonymat dans les arts et les lettres au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, PUP, 2016 (Senefiance 63), p. 119-128.

41. L'impossible anonymat du *Liber Lelle* (Assisi, Biblioteca comunale, ms. 342).
Réflexions sur la « question angélienne »

Damien Boquet

Dans les tout premiers jours de l'année 1309¹, tandis qu'Angèle de Foligno agonisait sur son lit de douleur, non loin de là, au couvent franciscain de Foligno (ou d'Assise), un frère achevait de copier les enseignements de la fidèle du Christ, à partir d'un *exemplar* depuis disparu². Le manuscrit, qui demeure le plus ancien témoin connu du *Livre*, a été conservé durant des siècles dans la partie réservée de la bibliothèque du Sacro Convento³. Il se trouve aujourd'hui à la bibliothèque municipale d'Assise. D'une dimension de 242 mm sur 175 mm, il est composé de six cahiers recouverts d'un bifeuillet en guise de couverture. Il contient, rédigé sur deux colonnes de quarante-quatre lignes chacune, le *Mémorial*, récit du cheminement spirituel d'Angèle, qui occupe les vingt-six premiers folios, suivi des *Instructions* qui couvrent les folios 27 à 50. Le manuscrit faisait partie d'un dossier⁴ composé, sans doute en une même campagne, dans le dessein de soutenir les arguments des frères partisans d'une pauvreté radicale de l'ordre et d'une fidélité stricte au message de saint François contre les accommodements pris dans les couvents urbains. Son commanditaire pourrait bien être Ubertain de Casale, l'un des chefs de file du courant rigoriste, et thuriféraire d'Angèle qu'il avait rencontrée, peut-être vers 1298. Ubertain aurait fait copier ce dossier dans le contexte des débats préparatoires au concile de Vienne qui s'est ouvert en octobre 1311. Dans les années qui précèdent le concile, la rupture n'est pas encore consommée entre les deux courants, entre ceux qu'on appellera les Spirituels et les Frères de la communauté, mais les tensions sont vives, à l'intérieur de l'ordre mais aussi

¹ Je remercie Jacques Dalarun pour sa disponibilité et ses précieuses remarques.

² Sur l'*exemplar* du *Liber*, qui pourrait bien être la minute révisée du secrétaire d'Angèle, voir la captivante enquête de Dominique Poirel, « Le *Liber* d'Angèle de Foligno : enquête sur un *exemplar* disparu », *Revue d'histoire des textes*, 32 (2002), p. 225-263.

³ Voir le *facsimile* du manuscrit et sa transcription dans Enrico Menestò, *Il « Liber » della beata Angela da Foligno, edizione in fac simile e trascrizione del ms. 342 della Biblioteca Comunale di Assisi, con quattro studi*, 3 vol., Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2009. Sous le titre *Liber Lelle*, nous renvoyons au manuscrit d'Assise (folio et page de la transcription). Une étude codicologique et philologique approfondie est offerte par les articles du tome 2 dus à Attilio Bartoli Langeli, Massimiliano Bassetti, Enrico Menestò et Francesco Verderosa. On consultera toujours avec profit *Le Livre de l'expérience des vrais fidèles*, texte latin publié d'après le manuscrit d'Assise par Martin-Jean Ferré, traduit avec la collaboration de L. Baudry, Paris, Droz, 1927.

⁴ Ce dossier a pu être reconstitué au terme d'une minutieuse enquête philologique, présentée par Jacques Dalarun, « Plaidoyer pour l'histoire des textes. À propos de quelques sources franciscaines », *Journal des savants*, juillet-décembre 2007, p. 336-346.

sporadiquement avec la papauté⁵. Les conditions d'édition et de diffusion précoces de l'enseignement d'Angèle de Foligno ont donc destin lié avec la question des Spirituels.

À peu près tout ce que l'on sait sur Angèle provient de ce document. Originnaire de la cité de Foligno en Ombrie, issue d'un milieu bourgeois, elle a eu une première vie d'épouse et de mère mais a très tôt éprouvé le désir de se consacrer entièrement au Christ. Après la mort de son mari et de ses enfants, elle donne ses biens et se retire dans une semi-réclusion, entourée d'un groupe de disciples des deux sexes. Angèle entretient une relation privilégiée avec le Christ qui lui parle, l'éprouve, lui dit ses secrets. L'initiative de la mise par écrit de ses expériences mystiques et de son enseignement revient à un frère franciscain qui dit être son parent et confesseur. Régulièrement, dans les années 1290, ce frère rencontre Angèle et transcrit sur le vif en latin le récit qu'elle lui fait en dialecte ombrien de son itinéraire spirituel et de ses échanges avec Dieu. Le *Mémorial*, probablement composé vers 1296-1297, est le fruit de la mise en forme de ces notes. Après la mort de cet ami spirituel, d'autres frères ont continué à accompagner Angèle et à recueillir son enseignement jusqu'à sa mort, qui survient le 4 janvier 1309. Cet ensemble d'instructions constitue une série de textes disparates, tous anonymes, dont le nombre et l'agencement varient d'un manuscrit à l'autre⁶.

Dans l'ensemble du texte du manuscrit d'Assise, ni la femme qui dicte ses révélations, ni le secrétaire qui les consigne – je m'intéresserai principalement au *Mémorial* – ne sont identifiés par leur nom. Pourtant des personnages secondaires sont nommés, des lieux sont identifiés, des repères temporels sont donnés : tout un ensemble d'indices qui favorisent de fait l'identification des co-auteurs. D'où ces premières questions : pourquoi ceux-ci ne sont-ils pas nommés ? La décision a-t-elle été prise d'un commun accord entre Angèle et son secrétaire ? Ce choix a-t-il à voir avec le genre mystique des révélations ? Faut-il y déceler plutôt, ou en complément, une précaution prise vis-à-vis des autorités ecclésiastiques qui pourraient être heurtées par le contenu ou les conditions d'élaboration du *Liber* ? Si oui, l'anonymat du texte remonte-t-il au document autographe ou résulte-t-il d'un effacement postérieur des noms ?

Le manuscrit porte en effet des mentions marginales dont plusieurs sont directement liées aux enjeux de l'anonymat⁷. À la fin du XIV^e siècle, une main a apposé sur le feuillet qui sert de couverture le titre suivant : « *Liber sororis Lelle de Fulgineo de tertio ordine sancti Francisci, solario V* » (« Livre de sœur Lella de Foligno du tiers ordre de saint François, étagère V »), et sur la partie postérieure de la couverture : « *Liber Lelle* » (« Livre de Lella », Lella étant le diminutif d'Angela). Dans la marge supérieure du deuxième feuillet, en tête du texte, une autre main du XIV^e siècle a écrit

⁵ Voir David Burr, *The Spiritual Franciscans. From Protest to Persecution in the Century After Saint Francis*, The Pennsylvania State University Press, 2001.

⁶ Sur la tradition manuscrite du *Liber*, que je ne peux évoquer ici, voir en dernier lieu Massimiliano Bassetti, « I codici del *Liber*. Singoli casi e strategie di trasmissione », dans *Il Liber di Angela da Foligno e la mistica dei secoli XIII-XIV in rapporto alle nuove culture. Atti del XLV Convegno storico internazionale (Todi, 12-15 ottobre 2008)*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2009, p. 61-91. L'histoire des éditions est retracée dans le même volume par Jacques Dalarun, « Les éditions du *Liber* d'Angèle de Foligno comme problème historiographique », p. 1-60.

⁷ Ces mentions sont présentées et discutées par Jacques Dalarun, « Angèle de Foligno a-t-elle existé ? » dans *Idem*, « Dieu changea de sexe, pour ainsi dire ». *La religion faite femme XI^e-XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 2008 [1^{ère} publication de l'article en 1995], p. 253-255.

la mention : « *iste liber fuit mihi datus pro incognito et ego nondum potui perquire quid sit* » (« On m'a donné ce livre comme étant inconnu et je n'ai toujours pas pu chercher ce qu'il est »). En outre, les 20 premières lignes de la première colonne, écrite à l'encre rouge, ont été lavées, à une date indéterminée. Enfin, dans la marge inférieure du feuillet 48v, dans le prolongement de la première colonne, une main identifiée à celle du copiste a écrit en cursive un *dies natalis* : « *transiit autem venerabilis sponsa Christi a. de f. ex hoc mundi naufragio ad celi gaudia longo sibi ante tempore anno dominice incarnat[i]onis mcccix pridie nonas ianuarii, tempore domini Clementis pape V* » (« Or la vénérable épouse du Christ a. de f. passa du naufrage de ce monde aux joies du ciel qui lui étaient acquises depuis longtemps l'an de l'incarnation du Seigneur 1309, la veille des nones de janvier, au temps du seigneur pape Clément V »)⁸.

De nouvelles questions surgissent alors : doit-on envisager après copie des interventions pour rendre le texte plus anonyme qu'il ne l'était à l'origine ? Quand et par qui la mention « *pro incognito* » a-t-elle été portée ? A-t-on perdu à une époque l'identité de « *a. de f.* » ? Quand alors l'attribution à Lella a-t-elle été rétablie ? On le voit, la question de l'anonymat offre un excellent poste d'observation parce qu'elle permet d'englober la matérialité de la transmission du texte et l'analyse historique de son contenu. C'est pourquoi je procéderai en deux temps, de la considération des mentions péri-textuelles ajoutées au XIV^e siècle qui sont autant de traces informant sur la réception de l'œuvre pour « remonter » ensuite jusqu'aux enjeux de l'anonymat lors de la rédaction du *Mémorial*.

En apposant le *dies natalis* à la fin du cinquième cahier, le copiste, tout en maintenant *stricto sensu* l'anonymat d'Angèle, donnait dans le même temps des éléments d'identification précieux (initiales et date de décès). Dès lors, on a le sentiment qu'il est resté au milieu du gué : si la préservation de l'anonymat était importante, pourquoi apposer le *dies natalis* ? Ne doit-on pas envisager à l'inverse que, pour le copiste, l'identité de la mystique est notoire, si bien qu'une dénomination réduite aux initiales suffit pour l'identifier, du moins dans les milieux franciscains italiens premiers destinataires du texte⁹ ? Quant aux premières lignes supprimées, elles correspondent très probablement au texte de l'approbation officielle du *Mémorial*, selon la pratique habituelle des franciscains. Le texte de cette approbation est connu par d'autres manuscrits¹⁰. Il est particulièrement intéressant, notamment parce qu'il contient un nom, et pas des moindres, mais aussi parce qu'il n'en contient qu'un seul :

⁸ C'est précisément l'emplacement incongru du *dies natalis*, deux feuillets avant la fin du manuscrit, qui a conduit Jacques Dalarun, après Attilio Bartoli Langeli, à conclure que le copiste était en train d'achever son travail lorsqu'il apprit la mort d'Angèle ; voir Jacques Dalarun, « Angèle de Foligno a-t-elle existé ? », *op. cit.*, p. 253.

⁹ De plus, comme me le fait remarquer Jacques Dalarun, le fait que la formule du *dies natalis* soit inspirée de l'annonce de la mort de François d'Assise dans la *Legenda major* (15, 6) de Bonaventure crée une connivence supplémentaire : *Transiit autem venerabilis pater ex huius mundi naufragio anno dominicae incarnationis millesimo ducesimo vigesimo sexto quarto nonas Octobris die sabbati in sero sepultus in die dominico*.

¹⁰ Voir Ludger Thier et Abele Calufetti, *Il Libro della beata Angela da Foligno (edizione critica)*, Grottaferrata, Editiones Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1985, p. 112 et Maria Pia Alberzoni, « L'« *approbatio* » : curia romana, oridine minoritico e *Liber* », dans Giulia Barone et Jacques Dalarun (éd.), *Angèle de Foligno. Le dossier*, Rome, École française de Rome, 1999, p. 293-318.

Si quelqu'un venait à lire ou à voir les textes suivants, qui furent écrits avec très grande diligence et application par un frère mineur digne de foi sous la dictée d'une servante du Christ, que cette personne sache avec certitude que ces textes furent vus et lus par le seigneur Jacques Colonna, cardinal diacre, avant qu'il ne tombe en disgrâce auprès du souverain pontife, et par huit professeurs réputés. L'un de ceux-ci fut pendant plusieurs années professeur au couvent de Milan, où se trouve une maison d'étude générale ; quatre autres furent ministres dans l'administration de la province de Saint-François ; deux furent pendant plusieurs années inquisiteurs dans cette province, et un fut custode en diverses custodies. Ces textes furent également vus par trois autres frères, très intelligents et qualifiés pour la charge d'enseignement, ainsi que par plusieurs autres frères dignes de foi, hommes d'une grande modestie et très spirituels. Aucun d'entre eux n'a relevé en ces écrits trace d'erreur ; au contraire, ils les vénèrent humblement et y sont chèrement attachés comme à des écrits divins.¹¹

Un seul de ces douze lecteurs est nommé : Jacques Colonna. Le cardinal Jacques Colonna (†1318), qui appartient à une illustre et très influente famille romaine, a été l'un des protecteurs des Spirituels. Lui et son frère sont progressivement entrés en opposition avec le pape Boniface VIII, jusqu'à déclarer son élection invalide en mai 1297. Un conflit violent s'en suivit : Jacques Colonna fut destitué par le pape et ne sera réintégré qu'en 1305 par Clément V.

Pourquoi l'approbation a-t-elle été effacée sur le codex d'Assise ? Une source de la fin du XIV^e siècle tend à confirmer que la référence au cardinal Colonna pouvait être la cause de la gêne : Barthélemy de Pise, dans son *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam domini Jesu* cite le *Liber* d'Angèle, « qui fuit approbatus per dominum cardinalem de ... » (« qui fut approuvé par le seigneur cardinal de... »), l'espace du nom est laissé vierge¹². Est-ce une censure de Barthélemy ou cela signifie-t-il que dans le manuscrit qu'il avait consulté le nom était manquant¹³ ? La raison de l'abrasion de l'approbation est certainement la présence du nom de Colonna. Le texte même de l'approbation prenait déjà ses précautions : la référence au « *scandalum* » apparaît comme une réserve¹⁴ ; surtout, l'anonymat des autres juges (alors que la pratique est au

¹¹ *Si cui infrascripta contigerit legere vel videre, quae per quemdam fratrem Minorem fide dignum ex ore cuiusdam famulae Christi diligentissime et studiosissime conscripta fuerunt, certissime noverit quod per dominum Jacobum de Columpna diaconum cardinalem, antequam cum summo pontifice in scandalum incideret, et per octo famosos lectores visa et lecta fuerunt ; quorum unus fuit lector in conventu Mediolanensi per plures annos, ubi est studium generale ; quattuor qui fuerunt ministri in administratione provinciae Sancti Francisci ; duo qui per plures annos inquisitores fuerunt in iam dicta provincia ; unus qui custos fuit in diversis custodiis. Viderunt autem tres alii fratres, multum intelligentes et sufficientes pro officio lectoriae, nec non et plures alii fratres fide digni, viri utique modesti et multum spirituales, quorum nullus in aliquo ea redarguit, sed potius humiliter venerantur et tamquam divina carius amplectuntur.* Texte selon l'édition critique de Ludger Thier et Abele Calufetti, *Il Libro della beata Angela da Foligno*, op. cit., p. 126-128. Pour la traduction, voir *Le Livre d'Angèle de Foligno, d'après les textes originaux*, traduction de Jean-François Godet, Grenoble, Jérôme Millon, 1995, p. 51-52.

¹² Barthélemy de Pise, *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam domini Jesu*, Grottaferrata, *Analecta franciscana*, 4, 1906, p. 361. Constat relevé par Jacques Dalarun, « Angèle de Foligno a-t-elle existé ? », op. cit., p. 257.

¹³ Ce ne pouvait être *a priori* le manuscrit d'Assise où l'intégralité de l'approbation avait été grattée.

¹⁴ Jacques Dalarun, « Angèle de Foligno a-t-elle existé », op. cit., p. 248, note 41.

contraire de nommer les lecteurs pour renforcer la garantie de leur autorité¹⁵) semble motivé par le souhait de ne pas leur nuire en les associant au sulfureux Jacques Colonna.

Jacques Dalarun pense que l'approbation, quoique obtenue avant mai 1297, n'a été rédigée qu'après la réintégration de Jacques Colonna en 1305, et peut-être même seulement à l'occasion de la copie du manuscrit d'Assise. Je penche plutôt pour une rédaction du temps du pontificat de Boniface VIII, donc entre mai 1297 et octobre 1303 : d'abord parce que le texte se contente de mentionner « *summus pontifex* » comme s'il s'agissait du pape régnant ; ensuite précisément parce que les autres juges ne sont pas nommés : pourquoi ne pas les mentionner s'ils n'ont plus à craindre de voir leur nom associé à celui de Jacques Colonna ? L'approbation devait se trouver sur l'*exemplar* et fut lavée ensuite, peut-être comme le suggère Jacques Dalarun au moment où le codex a réintégré la bibliothèque du couvent d'Assise. En outre, parmi les juges des révélations d'Angèle, il faudrait compter les deux frères « dignes de foi » dont se réclame le secrétaire à la fin du *Mémorial* et qui ne sont pas identifiés eux non plus¹⁶, auxquels on doit ajouter un autre frère anonyme lui aussi « digne de foi » qui certifie la vérité des tourments du VI^e pas (à moins qu'il ne s'agisse de l'un des deux témoins précités)¹⁷. Pourquoi le secrétaire ne nomme-t-il pas ces témoins ? Ne se confondent-ils pas avec ces autres frères « très spirituels » et eux-mêmes dignes de foi dont parle l'*approbatio* ?

Je termine par la mention « *pro incognito* » et sa résolution dans le titre « *Liber sororis Lelle de fulgineo* ». Évidemment, la mention marginale est antérieure au titre, lequel fut apposé en même temps que le bifeuillet de couverture en 1381 lors de l'inventaire conduit par le bibliothécaire Giovanni di Iolo : « *Liber sororis lelle de fulgineo. ordinis continentum* »¹⁸. Est-ce à cette date qu'une enquête permit enfin d'identifier le texte ? C'est possible mais non nécessaire : étant donné la notoriété probable d'Angèle en Ombrie, la seule consultation du texte, sans compter le *dies natalis*, devait rendre l'identification aisée aux franciscains d'Assise, à tel point qu'on peut s'interroger sur la mention « *pro incognito* ». Le rédacteur, s'il s'agit d'un bibliothécaire du couvent, a-t-il sérieusement cherché à identifier le texte ? On peut en douter. A moins qu'il n'ait eu intérêt à ne pas le désanonymer formellement.

Concluons ce premier volet. Qu'apportent les interventions et mentions marginales à l'anonymat du texte ? Des éléments de résolution mais aussi un renforcement et une complexité supplémentaire puisque tantôt l'intervention accompagne le semi-anonymat, comme pour les initiales du *dies natalis* ; tantôt elle l'accroît, comme c'est le cas avec la mention « *pro incognito* » et surtout avec

¹⁵ Voir *a contrario* la *vita* de Marguerite de Cortone, approuvée notamment par Ubertain de Casale, ou encore le *Miroir* de Marguerite Porete. Si Ubertain a bien rencontré Angèle autour de 1298, on peut concevoir qu'il le fit dans le cadre de cette enquête de validation du *Liber*, laquelle, initiée avant mai 1297, a pu se prolonger plusieurs mois au-delà de cette date.

¹⁶ *Liber Lelle*, fol. 26r, p. 95.

¹⁷ *Liber Lelle*, fol. 20r, p. 75.

¹⁸ Cesare Cenci, *Bibliotheca manuscripta ad Sacrum Conventum Assisiensem*, Assise, 1981, p. 244-245. Le titre a été écrit de la main d'un assistant de Giovanni di Iolo, voir Attilio Bartoli Langeli, « Il codice di Assisi », dans Giulia Barone et Jacques Dalarun (éd.), *Angèle de Foligno. Le dossier*, op. cit., p. 25-26.

l'abrasion de l'approbation ; tantôt elle la résout dans le titre. En filigrane, on perçoit que le texte même, dans sa composition au temps d'Angèle, entretient un rapport déterminant avec l'anonymat.

Reprenons alors la question des noms dans le texte du *Liber*. Angèle n'est jamais nommée. Le secrétaire l'appelle systématiquement « *fidelis Christi* ». Quand Dieu s'adresse à elle directement, il l'appelle « *filia mea* » ; « *filia et sponsa* » ; « *amata* » ; « *delectum meum* » ; « *templum meum* »¹⁹. Une seule fois, Angèle est nommée par l'initiale « L. ». Les circonstances sont importantes : une parole divine vient d'être révélée à la compagne d'Angèle qui a entendu une voix lui dire « *Spiritus sanctus est intus in L.* »²⁰. Ce « L. » sanctifié par la voix divine signifie que Dieu, contrairement au frère écrivain, n'hésite pas à nommer Angèle quand c'est nécessaire. En tout cas, Dieu ne garde pas le nom d'Angèle au secret. Pourquoi le manuscrit porte-t-il seulement une initiale en place de « *Lella* » ? En priorité, il faut se placer dans le contexte des prises de notes du frère secrétaire et de la première composition du *Mémorial* : il s'adresse à un public local, familial. Il se contente de l'initiale pour nommer sa protégée, sachant que l'identité est ainsi reconnaissable par les destinataires immédiats. Ainsi, un autre frère compagnon du frère scribe est appelé « frère E. de la Marche »²¹. Cependant l'argument de familiarité est contredit dans le texte quand tel autre frère d'Assise (Apicus)²² ou tel notable en vue de Foligno (Petruccius)²³ sont nommés. En outre, le caractère unique de cette dénomination – unique par le nombre et par la qualité de celui qui nomme – conduit à envisager une autre explication, qui peut d'ailleurs opérer en complément de la précédente : tout en se refusant à nommer Angèle, comme il le fait dans tout le *Mémorial*, le secrétaire s'interdit d'extrapoler la parole divine. Il opte alors pour ce compromis du nom réduit à l'initiale.

Angèle n'est pas la seule protagoniste non nommée. C'est le cas aussi du secrétaire et co-auteur du *Mémorial*. Lui se qualifie de frère scribe, « *frater scriptor* », « *ego frater qui scripxi* ». Là aussi, il n'y a qu'une exception où il se nomme « *frater A.* »²⁴. Angèle alors médite une question que lui a posée le scribe ; c'est Dieu qui lui répond en lui demandant d'aller à son tour poser une question à « frère A. », qui ne peut donc être que son secrétaire. Quant à la raison de cette autre exception, qui restitue elle aussi une parole divine, je pense qu'on peut l'expliquer avec les mêmes arguments que pour « L. ».

Pour autant, les noms ne sont pas absents du *Liber* et singulièrement du *Mémorial*. Certaines personnes qui gravitent dans l'entourage d'Angèle à Foligno sont

¹⁹ *Liber Lelle*, fol. 5va, p. 22.

²⁰ *Liber Lelle*, fol. 6vb, p. 26.

²¹ fol. 12rb, p. 47. Ce frère fait transmettre une question à Angèle via son scribe. Par la réponse, plutôt confuse et contradictoire, on comprend que la question portait sur l'usage des biens acquis, alors de pleine actualité au sein de l'ordre. Il est dit du frère qu'il risque de tomber dans l'erreur : là aussi, ce semi-anonymat a-t-il pour objectif de le protéger ? Ajoutons l'énigmatique initiale « M. » dans la première instruction (fol. 27rb, p. 97), ou encore un « F. » en fol. 8va, p. 32.

²² *Liber Lelle*, fol. 24rb, p. 87.

²³ *Liber Lelle*, fol. 3rb, p. 13.

²⁴ *Liber Lelle*, fol. 7ra ; p. 27. Autre mention en *Instructions*, fol. 34vb, p. 120.

identifiées (ainsi Giliola²⁵, servante à l'hôpital de Foligno), plusieurs noms de lieux sont donnés qui délimitent l'espace de vie d'Angèle (Foligno, Assise, Spolète, Spello, Rome). Ces indications et d'autres (de temps, de situations) rendent peu crédible l'argument du secret. Dès lors, il conviendrait d'expliquer l'anonymat des auteurs au regard du genre littéraire des révélations et des orientations de la spiritualité franciscaine. Dans cette direction, je me limiterai ici à quelques constats. D'abord en rappelant que l'anonymat ou la signature de l'auteur par sa seule initiale sont choses courantes pour les textes hagiographiques. C'est le cas par exemple de la *Vita* de Marguerite de Cortone où, si tous les juges qui ont validé le texte en 1308 sont identifiés, l'auteur se contente de se nommer « frater I. »²⁶. En outre, les périphrases « *fidelis Christi* » et « *frater scriptor* » des deux co-auteurs sont une marque évidente d'humilité, en même temps qu'elles généralisent la portée des révélations qui sont faites à la fidèle du Christ. Les deux protagonistes sont assimilés à leur rôle : elle est la familière du Christ (qualifiée par le vocabulaire de la parenté spirituelle – *fidelis* – ou charnelle – *filia*) ; lui est le secrétaire. Cette identification des deux agents d'écriture à leur fonction transparaît mieux encore dans la formulation récurrente : « la fidèle du Christ me disait à moi le frère qui écrivait » (« *dixit ista fidelis Christi mihi fratri quando scridebam* » ; « *Hic dixit mihi, fratri scriptori, illa fidelis Christi* »). Quand la « *fidelis Christi* » est nommée, « *ego frater scriptor* » n'est jamais loin dans le texte, comme s'ils n'étaient que les deux visages d'une même entité parlante-écrivante.

Est-ce que pour autant l'anonymat des auteurs, ainsi que celui d'un certain nombre de proches et de plusieurs témoins d'authenticité des révélations d'Angèle, n'a aucune cause d'ordre politique ? Cet enjeu me paraît difficile à écarter. Un certain nombre de thèmes récurrents dans le *Liber*, dès l'édition précoce du manuscrit d'Assise, sont proches des idées des Spirituels, en particulier les appels d'Angèle à une pauvreté authentique²⁷. Pour autant il convient de ne pas projeter sur les années 1290 un état du conflit entre Spirituels et Conventuels plus tardif de vingt ou trente ans²⁸. Parce que les thèmes de la spiritualité d'Angèle sont largement partagés dans les milieux franciscains, on ne saurait faire du *Liber* par son contenu un manifeste spirituel. En revanche, si le patronage de Jacques Colonna, voire d'Ubertin de Casale, est antérieur à 1297, on peut concevoir déjà une forme de compagnonnage spirituel assumé dès le temps de

²⁵ *Liber Lelle*, fol. 11va, p. 42. Sur Giliola, consignée dans les archives de l'hôpital Saint-Lazare de Foligno, voir Mario Sensi, « La beata Angela nel contesto religioso folignate », dans Clemente Schmitt (dir.), *Vita e spiritualità della beata Angela da Foligno*, p. 74 s. et *Idem*, « Foligno all'incrocio delle strade », *Angèle de Foligno. Le dossier*, op. cit., p. 279.

²⁶ Iuntae Bevegnatis, *Legenda de vita et miraculis beatae Margaritae de Cortona*, édition critique par Fortunato Iozzelli, Grottaferrata, Editiones Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1997, p. 477.

²⁷ Voir notamment Stefano Brufani, « Angela da Foligno e gli Spirituali », dans Enrico Menestò (dir.), *Angela da Foligno, terziara francescana. Atti del Convegno storico nel VII centenario dell'ingresso della beata Angela da Foligno nell'Ordine Franciscano Secolare (1291-1991)*, (Foligno, 17-19 novembre 1991), Spolète, Quaderni del Centro per il collegamento degli studi medievali e umanistici nell'Università di Perugia, p. 83-104 et Romana Guarnieri, « Santa Angela ? Angela, Ubertino e lo spiritualismo francescano. Prime ipotesi sulla peroratio », dans Giulia Barone et Jacques Dalarun (éd.), *Angèle de Foligno. Le dossier*, op. cit., p. 203-265 ; Damien Boquet, « *Christus dilexit verecundiam*. La honte admirable d'Angèle de Foligno et la cause des franciscains spirituels », *Rives nord-méditerranéennes*, 31 (2008), p. 73-88.

²⁸ Sur la nécessité d'appliquer cette précaution aussi au *Liber*, voir l'excellente synthèse de David Burr, op. cit., p. 334-346.

l'écriture, appelant donc le frère scribe à une certaine prudence. On ne peut exclure non plus que les identités de Lella et de frère A. aient été « initialisées » après coup, soit par le frère scribe entre le moment de la transcription sur le vif des paroles d'Angèle et la composition du *Mémorial*, soit par un intervenant postérieur. Sans même entrer dans ces suppositions, le texte du *Mémorial* laisse percer à plusieurs reprises des tensions qu'on peut raccrocher aux luttes internes à l'ordre franciscain mais tout autant à la situation délicate vis-à-vis de l'institution ecclésiastique de ces femmes laïques qui disent bénéficier de révélations privées²⁹. Angèle dit ainsi qu'on a essayé de la dissuader de donner tous ses biens³⁰, puis qu'elle eut à subir des vexations de la part de certains frères et membres du tiers ordre franciscain³¹. On a le même écho du côté du frère scribe qui dut affronter les murmures de certains religieux³². Ses détracteurs sont parvenus à leur fin puisqu'il reconnaît que, pour un temps, le gardien du couvent puis le provincial en personne lui interdirent d'écrire³³. Sont-ce d'éventuelles sympathies spirituelles ou bien la liberté de la parole féminine qui inquiétaient la hiérarchie ? Dans les années 1280-1290, la question féminine dans ce genre d'expérience est sans doute plus sensible que la dissidence de certains franciscains. Cela dit, les deux marginalités voient leur situation se dégrader conjointement sous le pontificat de Boniface VIII qui fait renforcer la clôture des moniales et revient sur les engagements de son prédécesseur pris en faveur des Spirituels³⁴.

Ainsi le frère scribe, en établissant un semi-anonymat, atténue l'exception féminine qui pourtant est à la source de l'expérience mystique d'Angèle. Angèle est moins femme qu'« auxiliaire » de Dieu, qualifiée par son rôle plus que par son sexe. De même le statut clérical du frère scribe tempère la marginalité de la prophétie laïque. Angèle prend des risques en assumant ses révélations (qu'elle cache longtemps et répugne à rendre publiques) malgré son statut de « femme-laïque-illettrée-non cloîtrée », donc quadruplement à la marge au regard de l'institution ecclésiastique. Le frère scribe n'est pas dans une position confortable non plus puisqu'il n'est pas commandité (contrairement au biographe de Marguerite de Cortone), donc pas protégé. Quand bien même le serait-il, la garantie d'un Jacques Colonna ou d'un Ubertain de Casale risquait bien d'être un patronage encombrant à partir de 1296-1297.

Le paradigme de l'anonymat, dans sa modularité et ses fonctions politico-religieuses, éclaire l'histoire complexe de ce texte et les différentes phases de sa réception telles qu'elles se laissent voir pour le XIV^e siècle. En ce sens, les vicissitudes

²⁹ Qu'il suffise ici de rappeler les procès intentés contre Marguerite Porete qui la conduiront au bûcher le 1^{er} juin 1310, avant que le concile de Vienne ne promulgue quelques mois plus tard une condamnation plus large des béguines.

³⁰ *Liber Lelle*, fol. 2va, p. 11.

³¹ *Liber Lelle*, fol. 11rb, p. 43.

³² *Liber Lelle*, fol. 5ra, p. 20.

³³ *Liber Lelle*, fol. 5rb, p. 21.

³⁴ Sur l'abrogation des concessions de Célestin V, voir Agostino Paravicini Bagliani, *Boniface VIII. Un pape hérétique ?*, Paris, Payot, p. 121-124 ; sur la bulle *Periculoso* (1298), voir Paulette L'Hermite-Leclercq, *L'Église et les femmes dans l'Occident chrétien des origines à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 314-317.

singulières du manuscrit 342 confortent les trois étapes dans la diffusion du message angélien identifiées par Jacques Dalarun³⁵.

En amont, il y a le temps de l'écriture, dans les années 1290. Recueillant les paroles d'Angèle, le frère scribe rend anonyme mais ne dépersonnalise pas son récit qui est circonstancié, localisé, voire séquencé. L'anonymat porte sur ceux qui sont au plus près de la parole divine : Angèle, sa compagne, son secrétaire, les frères qui attestent de la vérité de ce qui fut dit. Il s'agit d'un anonymat d'humilité, ce qui explique qu'il ne soit pas étanche, mais aussi probablement une forme de précaution afin de ne pas trop exposer Angèle à une époque où la condition de ces semi-religieuses se dégrade parallèlement à celle des rigoristes franciscains, les deux ayant décidément un destin très lié en Italie.

Un deuxième moment renvoie à l'édition ombrienne du *Liber* : l'exemplar d'abord, puis la copie du manuscrit 342, qui signe le début de l'appropriation politique du texte. Dans les années 1300, les raisons de maintenir l'anonymat d'Angèle sont encore d'actualité, ne serait-ce que parce qu'elle est toujours vivante. En même temps, la question spirituelle se cristallise. Après la mort d'Angèle, la précaution se relâche d'un cran : les initiales « a. de f. » devaient être transparentes pour qui était un tant soit peu averti. Désormais, l'anonymat d'Angèle n'est plus une priorité. Le temps de la parole vivante était clos, commençait celui du culte.

La levée d'anonymat accompagne la troisième phase à partir des années 1310. À mesure que le texte se diffuse (en Avignon, en Flandre, en Espagne), des noms apparaissent, désormais nécessaires à l'identification : « L. » devient Angela ou Angelina ; et frère A., Adam ou Arnaud³⁶. Pour le manuscrit 342, l'implication dans le conflit entre Spirituels et Frères de la communauté se manifeste par la suppression, à une date indéterminée (sans doute au cœur du conflit après 1317), de l'approbation rattachée au nom de Jacques Colonna. À Assise en tout cas, l'on a voulu préserver le souvenir d'une « *fidelis Christi* » démarquée de la cause des Spirituels, à tout le moins rendre cette orientation moins frontale. On peut associer la mention « *pro incognito* » à un constat ou une volonté de dépolitisation du texte. La réattribution du livre à Angèle au cours du siècle, au plus tard en 1381 par Giovanni di Iolo, entérine l'apaisement. Non que sa connotation politique ait disparu, seulement elle n'était plus assignée à la personne historique d'Angèle, mais à une figure. Sans doute à l'opposé de ce qu'avait souhaité le frère écrivain, en recouvrant son nom, Angèle avait perdu sa singularité.

³⁵ Voir Jacques Dalarun, *Angèle de Foligno. Le dossier*, op. cit., p. 5-6 et *Idem*, « Angèle de Foligno a-t-elle existé ? », op. cit., p. 283-284.

³⁶ *Ibid.*, p. 258-261. La levée d'anonymat dans la tradition manuscrite postérieure est à son tour révélatrice de nouveaux enjeux d'appropriation du *Liber*. Ainsi en va-t-il pour « Arnaud » qui pourrait bien être une réminiscence de celui qui introduisit le *Liber* dans la péninsule ibérique, à savoir Arnaud de Villeneuve, le célèbre médecin catalan proche du courant spirituel. Voir ici Jacques Dalarun, « Les éditions du *Liber* », op. cit., p. 10-14. Comme le fait remarquer ce dernier (p. 11, n. 43), le fait que l'inventaire de la bibliothèque d'Arnaud de Villeneuve, mort en septembre 1311, qui fut réalisé en février 1312, mentionne un « *Item Soror Angeli [sic] et Itinerarium fratris Boneventure* » prouve qu'à cette date l'attribution du *Liber* ne faisait pas mystère, même si la mention de l'inventaire est ici fautive. La découverte est due à Donatella Nebbiai-Della Guarda, « Angèle et les Spirituels. À propos des livres d'Arnaud de Villeneuve (†1311) », *Revue d'histoire des textes*, 32 (2002), p. 265-283.

Sortie de l'anonymat, elle n'était pas pour autant devenue l'auteur de son *Livre*. Elle était devenue le *Livre* lui-même.